L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 JANVIER 1881. 54me Année.

DUFOUR & LIBBY, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 26 JANVIER 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

Le Fétichisme des contrats.

Il y a à la cour suprême des Etats-Unis un juge qui ressemble exactement, sous le rapport moral, au gouverneur Kemper, de la Virginie. L'un et l'autre veulent maintenir à tout prix la loi des contrats, quels qu'ils soient. La loi des contrats chez ces deux hommes a dégénéré en une espèce de manie, qui ne leur laisse plus l'exercice de leur libre raison et qui les porte à s'incliner devant toute dette, devant tout contrat, quand même il n'y aurait ni contrat ni dette. Donnez-leur une ombre seulement de quoi que ce soit et ils en font tout de suite une réalité terrible en face de laquelle tous les peuples innocents, soit des Etats-Unis, soit des municipalités, doivent baisser pavillon et à laquelle ils doivent confesser obéissance. Ce juge Field de la cour suprême des Etats-Unis, bien qu'il soit démocrate, ne reconnaît pas plus que le gouverneur Kemper, la souveraineté des Etats, en fait d'obligations. Il n'admet que la souveraineté des contrats. L'exécution des contrats ou la mort, ou en d'autres termes, plutôt la mort qu'une infraction faite à l'obligation d'un contrat. Voilà sa doctrine ou sa jurisprudence.

Les nouvelles télégraphiques d'hier nous racontent que dans une question soumise à la cour suprême des Etats-Unis, où il s'agissait de la validité d'une loi passée en 1876 par la Législature de l'Etat de la Virginie, loi par laquelle une taxe avait été imposée sur les bons convertis de l'Etat, et par laquelle il était interdit aux collecteurs de taxes de recevoir les coupons d'intérêt de ces bons en payement de taxes, sans en avoir déduit tout d'abord le montant de la taxe d'Etat sur les bons dont ils avaient fait originellement partie, la cour a décidé que la loi en question était inconstitutionnelle et nulle, par la raison qu'elle porte atteinte à l'obligation d'un contrat. La cour d'appel de la Virginie avait décidé le contraire; par conséquent son jugement est infirmé.

Le juge Field fonde sa décision sur ce que la loi de conversion avait fait les bons payables à ordre ou au porteur et les coupons payables au porteur. Les bons et les coupons, par conséquent, sont des contrats entièrement distincts et indépendants; ils peuvent être séparés et transférés dans des mains différentes, et si on fait payer une taxe aux coupons, le fardeau retombera sur celui qui ne devait pas le subir. Le juge Field est donc convaincu que la loi de la Législature Virginienne de 1876, requérant qu'une taxe sur ses bons émis en vertu de la loi d'émission de 1871 soit déduite des coupons quand ils sont offerts en payement de taxes ou d'autres dettes à l'Etat, est une loi altérant l'obligation d'un contrat, et par cela même nulle; d'où il suit que le pétitionnaire avait droit à son mandamus pour forcer le trésorier de la ville de Richmond à recevoir les coupons qui lui étaient offerts en payement de taxes pour leur pleine valeur nominale.

Le juge Miller, qui a exprimé une opinion dissidente, a soutenu qu'aucune Législature n'était autorisée à aliéner le pouvoir de taxe qui appartient à l'Etat; que dans l'émission des bons et coupons, qui était le sujet de cette contestation, la Législature de la Virginie n'avait ni par les termes ni par aucune juste influence, fait aucun contrat suivant lequel les bons et les coupons ne seraient pas sujets aux mêmes taxes que les autres propriétés taxées par l'Etat.

Miller est dans le vrai, mais les raisons de Field sont d'une futilité extrême. Il ne nie pas le droit de la Législature à taxer les bons; pourquoi lui refuserait-il celui de faire percevoir la taxe sur les coupons quand ils sont présentés aux collecteurs en payement de dettes à l'Etat? Ce dernier droit est la conséquence forcée du premier. Mais cela retombe sur les tiers, dit Field, ce qui est injuste. Non ce n'est pas plus injuste que la perte d'un billet qu'on a pris parce qu'on l'a cru bon et qui, par suite d'événements indépendants de celui qui l'a donné, est devenu mauvais. Le bailleur ne peut en être responsable, pas plus que celui qui a vendu la maison quand la taxe n'était que de 15 mills, n'est responsable d'une taxe de 3 0/0 imposée par l'Etat ou par la Législature immédiatement après la vente. Il faut que l'acquéreur la paye sans avoir recours contre celui qui lui a vendu la propriété. Le vendeur d'une grocerie qui ne payait qu'une licence de 90 piastres ne serait pas mieux responsable d'une licence de $300 qui serait établie immédiatement après la cession de l'établissement.

Un Etat peut imposer souverainement toute espèce de taxes sur les biens immobiliers, sur les effets personnels, sur les capitaux, sur les marchandises, sur l'argent dans le commerce ou dans les affaires, sur les bons, sur les coupons, sur les actions, etc., de même qu'il peut dégrever subitement tous ces biens, et ceux qui les ont acquis n'ont à exercer aucune reprise sur ceux de qui ils les tiennent, pas plus qu'ils n'ont à craindre aucune réclamation de la part de ces derniers. Tous ces impôts ont été augmentés ou allégés indépendamment de la volonté des bailleurs et des preneurs, et ils n'ont à faire valoir les uns envers les autres aucunes réclamations réciproques. Les considérants du juge Field paraissent donc insuffisants pour détruire la décision de la cour d'appel de la Virginie.

Mais l'intérêt de ce procès n'était pas d'une gravité extrême. Que des coupons détachés de bons soient affranchis ou non d'un payement de taxe, c'est là la moindre des choses, mais ce que nous y voyons de grave pour les porteurs de bons, c'est le droit reconnu de l'Etat d'imposer ces bons, droit que ne nie pas le juge Field et qu'établit parfaitement le juge Miller son collègue. Si donc la Virginie a le droit de lever une taxe sur les titres de sa dette, la Louisiane a le même droit d'en lever une sur les titres de la sienne. La ville de la Nouvelle-Orléans peut demander aussi à l'Etat le pouvoir de taxer les 21 ou les 22 millions qu'on prétend qu'elle doit. Il n'y aurait là que justice, car on ne comprendra jamais que les propriétaires de biens fonds soient astreints à subir toutes les pertes et à indemniser tout le monde de manière à ce que personne ne perde rien excepté eux-mêmes. Cela ne s'est fait dans aucun pays, et nous devons compter assez sur le sentiment de justice qui anime le peuple de cet Etat, pour espérer que cela n'aura pas lieu ainsi que les créanciers de la ville de la Nouvelle-Orléans le désirent.

Il est constaté, d'après des bulletins officiels, que les biens fonciers ne peuvent se vendre qu'à une baisse de 75 0/0 sur les valeurs qu'ils avaient il y a 10 ou 12 ans, et que beaucoup de ces biens ne trouvent d'acquéreurs à aucun prix; serait-il loyal, serait-il honnête de continuer à les assesser à des prix fictifs pour en tirer un revenu destiné à payer un intérêt, qu'ils ne doivent pas, sous prétexte qu'il y a des contrats d'argent dont l'obligation est sacrée. Mais s'il y a des contrats partout à la façon du juge Field, pourquoi n'y en aurait-il pas aussi entre l'Etat et les propriétaires, contrats protégeant ces derniers contre l'avidité de gens qui ne contribuent en rien ni aux charges de l'Etat, ni aux charges de la ville? Il nous semble que le contrat le plus sacré est celui qui lie les corporations à ceux qui les soutiennent et qui, chaque année, travaillent et économisent pour fournir à l'Etat et aux villes les subsides dont ils ont besoin et sans lesquels ils seraient frappés de mort. Voilà le premier et le plus saint des contrats.

MOLLIFICATION.

Le juge Billings a senti qu'il avait été un peu raide dans ses décisions contre la ville, et dans les deux dernières affaires concernant les ordres de taxe qu'il avait lancés, il a tâché de rendre ces ordres aussi digestibles que possible. D'abord, il a laissé à la discrétion des autorités municipales la levée d'un surplus de 20 0/0 pour toute lacune dans le recouvrement des taxes, ce qui épargne provisoirement 1 mill environ aux contribuables; secondement, il a ajourné l'insertion dans le budget de 1881, de tous les ordres non définitifs au 31 décembre 1880, c'est-à-dire l'insertion des ordres pour lesquels le délai d'appel n'était pas expiré à cette date. Or, comme le budget avait été voté alors, il s'en suit que l'exécution de tous ces mandamus est renvoyée à l'année 1882. Ils s'élevaient en tout à $270,000 ou environ.

Ces deux décisions ont leur importance, car d'ici là nous aurons dans tous les cas la session législative de 1882, laquelle, à supposer que nous n'ayons pas auparavant une session extraordinaire, saurait, très probablement du moins, prendre les mesures nécessaires pour épargner aux contribuables de la ville toutes perceptions outrées, ruineuses, et toutes demandes de taxes en disproportion avec leurs revenus.

En passant à la Cour de Circuit des Etats-Unis, le juge Billings sera appelé souvent encore à s'occuper de nos affaires, et à ce propos nous nous permettrons de lui dire que ses dernières décisions ont plus de droit que les premières à la reconnaissance du peuple. Nous ne faisons, en surplus, aucune difficulté pour avouer que ce magistrat possède de grandes connaissances en droit et qu'il a donné toujours des preuves d'une prompte et haute intelligence des affaires.

Réclamations françaises et américaines.

On nous écrit pour nous dire que deux détectives sont depuis quelques jours à la Nlle-Orléans pour engager ceux qui ont des réclamations à faire valoir devant la commission pour dommages éprouvés pendant la dernière guerre, à avoir des conférences avec eux, ces détectives ayant l'intention de profiter de leurs déclarations ou de leurs aveux pour faire échouer leurs demandes. Ces individus, qui sont logés dans un de nos principaux hôtels, envoient leurs cartes d'invitation à leurs victimes sous prétexte de vouloir leur rendre service quand leur unique but est de réunir des matériaux pour réduire à néant leurs justes réclamations.

Ils se donnent comme employés de la commission, mais ils ne peuvent l'être, attendu que la loi, qui a créé la commission, n'autorise pas une pareille instrumentalité et n'en autorise pas la rétribution. Il serait possible qu'un des commissaires, désirant jouer, dans sa position actuelle, le même rôle qu'il joua quand il contrôlait l'action de la commission des réclamations du Sud, pour la ruine de centaines de gens, eût engagé les services de ses anciens alliés dans l'espoir de les faire payer sur les fonds du service secret du gouvernement; et si tel est le cas, nous avons la certitude que le gouvernement, aussitôt qu'il en sera informé, refusera de sanctionner un procédé si répréhensible.

Les personnes intéressées devraient se tenir en garde contre les tentatives de ces adroits et dignes citoyens.

Bureau du Carnaval—Ce Bureau, institué dans l'intérêt des visiteurs du Carnaval, est situé rue Carondelet No 13. Comme il y aura, sans aucun doute, une foule immense d'étrangers à la Nouvelle-Orléans, il serait bon que les maîtres d'hôtels ou de pensions qui peuvent avoir des chambres à louer, en avertissent M. W. I. Hodgson, chef du Bureau, afin qu'il sache à quelle adresse il pourra envoyer les visiteurs du Carnaval, avec l'assurance de trouver une chambre avec ou sans la pension. Il y a beaucoup de familles à la Nlle-Orléans, qui seraient peut-être bien aises de louer une partie de leurs maisons pour deux ou trois jours. Voilà une occasion qui s'offre pour elles et dont elles peuvent profiter sans qu'il leur en coûte un cent de courtage ou de négociation. Tout ce qu'elles ont à faire, c'est de transmettre à M. Hodgson leurs adresses, leurs conditions et tous autres renseignements nécessaires. Les étrangers de leur côté devraient envoyer d'avance au bureau d'accommodation leurs demandes afin qu'en arrivant ici, ils sachent sans recherche, sans peine et sans difficulté, où il faut qu'ils se rendent pour y trouver juste ce dont ils ont besoin pour leur séjour à la Nlle-Orléans. De cette manière, il n'y aura de frais pour personne, et tous trouveront dans l'institution de ce bureau un avantage vraiment précieux, et auquel nous sommes fort surpris qu'on n'ait pas songé plus tôt. Que les étrangers, qui doivent venir ici pour voir les fêtes du carnaval, et que les familles de la Nlle-Orléans qui peuvent louer une chambre ou deux pendant ces fêtes, ne négligent donc pas d'en informer le Bureau d'accommodation, rue Carondelet, No. 13.

La Dentelle.

Il est bon de dire que cette invention ne fait en rien concurrence aux fabricants d'imitation, puisque la *vraie* dentelle fabriquée par les métiers n'a rien de commun avec la *dentelle d'imitation* et que, du reste, la *vraie* dentelle faite, soit à la main, soit par le métier, se vendra toujours un prix considérablement plus élevé que la dentelle d'imitation.

Elle ne fera pas non plus concurrence aux marchands ou aux fabricants de dentelle à la main, puisque la compagnie ne *vendra pas au public* et que son rôle se bornera à exécuter, pour les marchands en gros, les dentelles dont ils auront besoin, avec les dessins qui seront la propriété de leur maison.

Ces derniers trouveront donc, dans le nouveau métier, une très grande facilité quant à la rapidité et à la perfection de l'exécution de leurs commandes et au fini du travail.

Il ne faut pas non plus oublier que ce n'est pas l'ouvrière qui donne une valeur artistique à la dentelle, c'est la conception du dessinateur. Mais c'est le système d'entrelacement de l'ouvrière qui donne à la dentelle son mérite matériel, puisque seul il lui donne la qualité et la durée qui lui permettent de traverser les générations; or, nous le répétons, le travail du métier est identiquement le travail à la main, qui est lui-même un travail mécanique, puisqu'il obéit à un dessin conçu par un artiste.

L'avenir le plus brillant est donc réservé à cette invention qui, monopolisant la fabrication européenne, doit conserver les bénéfices les plus considérables à ceux qui s'associeront à cette entreprise.

Des calculs déjà faits établissent d'une façon indiscutable que c'est par millions que la nouvelle fabrication comptera ses bénéfices nets annuels.

Pour aller au bal la chaussure en couleur est du dernier bon goût, l'Etoile Rouge.

OPERA FRANÇAIS.

Le Barbier de Séville.

Début de Mlle Lagye.

Mlle Lagye n'est pas une étrangère pour les dilettanti qui fréquentaient l'Opéra en 1874. En la voyant reparaître sur notre scène lyrique, hier soir, un certain nombre de personnes ont reconnu en elle l'habile et consciencieuse artiste qu'elles avaient déjà applaudie. L'accueil qu'on lui a fait a été très cordial; notre public n'est ni ingrat ni oublieux, il se souvient toujours des artistes qui ont su lui faire passer des soirées agréables.

La voix de Mlle Lagye a toujours la même fraîcheur et la même flexibilité; mais elle a beaucoup gagné en force. Ses notes graves sont plus corsées, plus sonores. Elle vocalise avec la même facilité qu'autrefois, et elle file des sons de la plus grande douceur. Il est aisé de voir que cette chanteuse n'est pas restée oisive; elle chante avec cette désinvolture et cette facilité qui n'appartiennent qu'aux voix exercées, et elle a cette confiance en elle-même que donne la conscience du savoir, sans toutefois qu'elle ait rien perdu de cette modestie qui est la compagne inséparable du vrai mérite.

Le début de Mlle Lagye a été caractérisé par une agréable surprise chez les personnes qui ne la connaissaient pas, et par un crescendo très marqué dans les applaudissements de toute l'assistance.

MM. Pellin, Maugé, Feitlinger et Mussy ont habilement secondé la débutante. M. Mussy a été si amusant dans le rôle de Bartolo qu'il a eu l'honneur d'un rappel.

L'orchestre était conduit par M. De Lestrac.

Tout a bien marché; la soirée a passé rapidement comme toutes celles où le plaisir vous fait oublier entièrement le temps.

Aujourd'hui en matinée *Le Barbier de Séville* avec MM. Pellin, Maugé, Feitlinger, Mussy, Rossi, Mmes Lagye et Feitlinger.

Lundi prochain, 31, *Paul et Virginie* pour le bénéfice de M. Momas.

Nous nous ferons un plaisir de rappeler, en temps opportun, les titres que notre excellent et infatigable premier chef-d'orchestre s'est acquis à la gratitude et aux sympathies de notre population.

Le vendredi, 4 février, *l'Africaine* pour le bénéfice de M. Tournié.

Demain soir, reprise des *Huguenots*. Mme Ambre tiendra le rôle de Valentine; c'est celui dans lequel le public de New-York l'a le plus applaudie, celui qu'elle considère elle-même comme son vrai rôle. Mlle Lagye remplira le rôle de la reine Marguerite.

On nous prie de faire savoir que dimanche dernier, à la loterie de l'*Union Française*, une montre en or a été gagnée par le numéro 297.

Personne jusqu'ici n'a réclamé cette montre.

A. M.

Ce soir, il y a, à la Salle Grunewald, un excellent concert donné par MM. Aubert, Pacini et Schneider: le premier violoncelliste de beaucoup de talent; le deuxième pianiste distingué; le troisième flûtiste d'un beau talent. Ils ont obtenu le concours de deux charmantes chanteuses, Miles Lehman et Frémaux, deux amateurs de véritable valeur.

Plus d'une fois déjà il nous a été donné d'entendre Mlle Frémaux et nous avons été étonné de la pureté des sons et de la vigueur du chant. Mlle Frémaux est une véritable artiste en herbe, une voix charmante de contralto, et il ne se passera pas longtemps avant qu'elle ne fasse parler sérieusement d'elle. Nous reviendrons demain sur ce concert.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Aujourd'hui, en matinée, "Mega Diversions" et les "Two Buzzards" par la compagnie de Lotta, mais Lotta ne paraissant pas. Le soir, Lotta paraîtra dans son fameux rôle de "The Little Detective ou Woman's Curiosity," où elle excelle, c'est-à-dire où elle est vraiment inimitable.

—On verra dans l'annonce de bal de la Société française, à la deuxième page, que les réunions des Directeurs auront lieu dorénavant à l'Asile, le lundi et le vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir.

TRINQUET.

Le citoyen Trinquet, l'amnistié, à peine débarqué, a tenu le 9 décembre, au salon des Tilleuls, 160, rue Ménilmontant, une réunion électorale. M. Lissagaray y assistait; les "dames" étaient en grand nombre. Le citoyen Rétiès, nommé président, a partagé la présidence avec Trinquet, qui a été acclamé avec enthousiasme et est monté au bureau aux cris de: "Vive Trinquet!.... Vive la Révolution sociale!"

—Citoyens, dit Rétiès, je vous présente le conseiller du Père-Lachaise. (Cris et bravos frénétiques).

On procède ensuite à la nomination de deux assesseurs et d'un secrétaire, qui sont les citoyens Trinquet fils, Barnes et Vergniaud. Les quatre candidats *ouvriers* sont invités à venir prendre place sur l'estrade.

Le citoyen Gérard souhaite la bienvenue au martyr de la réaction versaillaise, au héros de la Commune. Il offre à Trinquet un bouquet de roses rouges. (Vive émotion, tonnerre d'applaudissements, cris redoublés de; vive Trinquet!)

Le président.—Ne criez pas: "vive Trinquet!" Trinquet n'est pas une personnalité. C'est un principe.

Le citoyen Urbain fait le panégyrique de Trinquet, dont il fut le compagnon sur la terre d'exil.

Le citoyen Trinquet prend alors la parole.

Citoyens, s'écrie-t-il, en 1871 j'ai fait mon devoir, je suis un partisan convaincu de la révolution sociale, j'ai souffert pendant dix ans pour le prolétariat, j'ai sacrifié mon existence tout entière pour la révolution. Jusqu'à la dernière goutte de mon sang, je protesterai contre l'infâmie qui, au bagne, nous a assimilés, plus de trois cents, aux assassins et aux incendiaires.

Vous connaissez mon passé, qui vous est une garantie de l'avenir. Je n'oublierai jamais les souffrances que nous avons endurées, ni l'injure qu'on nous a faite. Je suis prêt à laver l'affront sanglant que nous avons reçu, je suis à vous, ma vie vous appartient, vous pouvez être sûrs que je serai avec vous le jour de la revanche.

Les autres candidats exposent leur programme.

Le président.—Je redonne la parole au citoyen Trinquet.

Trinquet brandit un papier contenant le programme du parti ouvrier. Il déclare accepter ce programme et demande que le peuple soutienne ses mandataires au jour du danger....

Trinquet insiste pour que le peuple se montre sur un autre terrain que le terrain de la discussion. (Emotion.)

La candidature Trinquet est votée par acclamation.

Achetez vos souliers de bal à l'Etoile Rouge.

Il n'est point de petites économies.

Dans un village de Picardie, un industriel possède depuis dix ou douze ans un café qui, dès l'origine, portait cette enseigne:

Café de la gare

Quelque temps après, une compagnie d'infanterie a été installée dans la localité. Le limonadier en question en a profité pour modifier son enseigne. Il s'est contenté pour cela d'ajouter cinq lettres à l'ancienne et aujourd'hui l'on peut voir en grandes lettres:

CAFÉ DE LA GARNISON

Il n'est point de petites économies.

Monsieur, si vous avez fait de la peine à votre petite femme, vous vous ferez facilement pardonner en lui offrant une paire de bottes Franché.

THEATRE ST. CHARLES.

Hommage à Mme Marie Roze. Guillaume Tell. Mlle Torriani. M. Byron.

Avant de parler théâtre, disons quelques mots de ce qui vaut mieux encore que cela; parlons de charité. Nous venons de recevoir une lettre signée F. R. Southmayd, secrétaire de l'Association Howard. Nous n'avons pas à faire de commentaire sur cette lettre. Elle est par elle-même assez éloquente, et nous la livrons à nos lecteurs, telle qu'elle est, avec les imperfections qui résultent forcément d'une traduction faite à la hâte.

Bureau de l'Association Howard.

Nlle-Orléans, 25 janv. 1881.

Mme Marie Roze,

Madame,

Votre présence dans notre ville me fournit l'occasion, le plaisir de vous envoyer, au nom de l'Association Howard, une copie du rapport de ses travaux durant l'épidémie de 1878.

Alors que des cris de détresse s'élevaient de notre section frappée par le fléau, votre cœur sympathisant à nos maux sut répondre rapidement à ces cris de désolation, et votre talent, béni du ciel, vint au secours de notre détresse.

Comme votre généreuse contribution nous était parvenue par un canal indirect, elle n'a pas paru, *sous votre nom* sur la liste de nos bienfaiteurs. Nous vous devons aujourd'hui un témoignage public de reconnaissance, et nous avons la confiance que, à lecture de notre rapport, votre cœur pourra se réjouir en y trouvant la preuve des secours sérieux que vous avez apportés aux souffrances de tant de malheureux, réduits à la plus désolante détresse.

Je suis, avec la plus profonde considération, votre très respectueux serviteur.

F. R. SOUTHMAYD,
Secrétaire de l'Association Howard.

Et, maintenant, belle et chère Dame, qui, au milieu de l'exil, nous êtes apparue tout à coup comme la radieuse image de la patrie absente, nous savions tout cela. Nous savions le rôle patriotique que vous aviez joué à Paris, pendant la crise lamentable qu'a traversée la France en 1870 et 1871; nous savions le rôle généreux que vous aviez joué à Saratoga, pendant l'affreuse épidémie qui, en 1878, a décimé notre malheureuse population néo-orléanaise.

Si nous n'en avons pas parlé, c'est que nous ne nous croyions pas le droit de livrer à la publicité, sans votre assentiment, des faits accomplis par vous avec plus de modestie et de simplicité encore que de générosité et de patriotisme.

Maintenant que la société Howard croit de son devoir de rendre hommage à votre charité, à votre dévouement, nous ne pouvons qu'applaudir à cette manifestation. Nous n'avions pas besoin de cela pour savoir que la femme chez vous est supérieure encore à l'artiste.

Nous venons d'assister à la représentation de William Tell. Il y avait peu de monde au théâtre, il eût dû en trouver davantage.

La représentation n'en a pas moins bien marché.

Mlle Torriani a exécuté d'une façon irréprochable l'air *Sombres Forêts*, un des plus difficiles que nous connaissions, un de ceux qui exigent le plus de style. Elle a, durant cet air, plusieurs fois provoqué les applaudissements de la salle qui a fini par lui faire une véritable ovation.

M. Byron a renouvelé les prouesses de son premier début dans le rôle d'Arnold. Il a lancé les notes les plus élevées avec une assurance qui étonne, et lui vaut chaque fois de nombreux bravos.

Nous ne pouvons que faire des compliments à ceux qui entouraient ces deux excellents artistes, à Mlle Schirmer Jemmy, et MM. Carleton Guillaume Tell, Conly Melchtal et Hall Gesler.

—Que de monde! On se presse nous mon loulou! —Bichette ceci est l'Etoile Rouge, le grand magasin dont la vogue va toujours en croissant.

LOUISIANE.

(Observateur de St-Martinville.)

Ces jours derniers il est mort dans notre paroisse un vieillard de couleur plus que centenaire, il était âgé de 117 ans. Philippe Wiltz mieux connu sous le nom de Piti Wiltz était respectable et respecté de tout le monde, et dans le cours de sa longue carrière personne n'a eu à se plaindre de lui. Né dans cette paroisse, qui n'était alors qu'un désert, il en a vu l'accroissement graduel, et la laisse riche et peuplée. Il est mort l'esprit lucide et la mémoire intacte, l'âge n'avait affaibli que ses membres et le tenait cloué sur son lit depuis une année sans toutefois lui faire éprouver les douloureuses infirmités de la vieillesse. Nous prenions parfois plaisir à faire causer ce vieillard qui nous racontait bien des détails que nos archives n'ont pas conservés, et quoique sans éducation sa conversation nous amusait et nous intéressait.

Il est impossible de donner un relevé correct de la récolte de sucre dans notre paroisse. Plusieurs de nos planteurs ne sont pas encore à la fin de leurs roulaisons, et la perte sera plus sérieuse que nous le pensions, car le déchet dans la canne est grand. On nous dit que les cannes en windows ont souffert, et que pour les utiliser il faut presque les couper de moitié.

Malgré l'état pitoyable de nos chemins, il règne une certaine activité dans notre village, et le commerce ne va pas mal. Nos magasins de dépôt sont bondés de sucre et de coton, et chaque jour il nous en arrive du haut du Têche. Quinze jours de beau temps feraient bien des heureux, et quantité d'habitants qui n'osent se risquer dans nos chemins, pourraient expédier leurs produits à la Nouvelle-Orléans.

(Pionnier de l'Assomption.)

Nous avons eu cette semaine, comme toutes les autres semaines depuis le mois de novembre, un temps abominable. De la pluie, du vent, du froid et à peine quelques rayons de soleil. Les routes restent par conséquent impassables, comme ci-devant, même pour les cavaliers. Aujourd'hui cependant le soleil brille avec éclat et le vent du nord souffle sec. Il ne faudrait pas moins de 15 jours d'un temps pareil pour mettre les chemins, non pas dans de très bonnes conditions, mais carrossables pour les charrettes.

Le bayou est toujours très bas et c'est avec peine que les chalands peuvent passer chargés sur les barres de sable qui l'obstruent. D'après les nouvelles des rivières de l'Ouest, il est à peu près certain qu'il y aura une assez forte crue, la semaine prochaine, pour permettre aux steamboats d'un faible tonnage d'entrer.

Le juge Tête est revenu jeudi dernier de la Nouvelle-Orléans où il était allé faire un règlement avec l'Etat au nom du collecteur de taxes. Il a versé dans le trésor $20,062 74. Après la paroisse Ste Marie, qui a versé environ $22,000, la paroisse Assomption est celle qui a fait le plus fort versement.

Escarpins en couleurs, pour bal, à l'Etoile R.

Scènes de la vie de collège.

On signale l'arrivée d'un vénérable inspecteur qui doit interroger spécialement les élèves sur la géographie. Ces messieurs se concertent entre eux: on verra plus loin le résultat de leur complot.

L'inspecteur arrive. L'examen commence.

—Veuillez, dit l'excellent homme à un collégien, m'énumérer les principaux caps de l'Europe.

L'élève cite plusieurs caps et termine en disant avec sang-froid:

—Et enfin le cap Matapoff au nord de la Suède.

L'inspecteur se recueille. Le cap Matapoff! Il ne se rappelle plus ce nom. Mais c'est sans doute un simple oubli.

Il félicite l'élève et passe dans une autre classe, où il renouvelle la même question.

L'élève cite plusieurs caps.

—Et après? dit l'inspecteur.

—Mais monsieur, c'est tout.

Alors, l'inspecteur, sévèrement:

—Et le cap Matapoff! monsieur! qu'en faites-vous.

Fin d'une correspondance: Mon joli petit raton, si tu veux regagner le renom que tu as perdu dans mon cœur, apporte-moi une paire de bottes Franché. Ta Julienne.

Marié, le 4 novembre 1880, par l'Hon. Juge A. L. Tissot, M. JULES LASSÈRE, de France, à Mlle NOÉMIE PATENOTTE, du Mississippi.

Décédée, hier, à une heure et demie de l'après-midi, à l'âge de 70 ans, Veuve W. P. INNERARITY, [née Victoire Innerarity]. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de son gendre, John S. Barton et E. Le Breton Deschapelles sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures et demie précises de sa dernière résidence, No 744 rue St. Charles, coin Pleasant.

THÉATRE DE L'OPERA.

MERCREDI, 26 JANVIER 1881.

GRANDE MATINÉE [D'OPÉRA.]

LE BARBIER DE SEVILLE

Musique de Rossini.

Almaviva .... MM. PELLIN
Figaro .... MAUGÉ
Basile .... FEITLINGER
Bartholo .... MUSSY
Pedrillo .... ROSSI
Rosine .... Mmes LAGYE
Marceline .... FEITLINGER

CHEF D'ORCHESTRE M. DE LESTRAC

JEUDI, 27 JANVIER 1881,
Quarante-septième Soirée de Souscription.

LES HUGUENOTS.

VALENTINE .... MME AMBRE
26 jan—

ARBOREZ VOS DRAPEAUX.

Proclamation par Warwick, MARECHAL-COMTE de L'EMPIRE.

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté le Roi du Carnaval, Salut:

Attendu que la fête annuelle de notre très gracieux souverain Rex est proche, tous ses loyaux sujets sont priés d'arborer en son honneur l'étendard royal sur leurs maisons, bureaux et magasins, MERCREDI, 26 janvier 1881 et pour témoigner la joie que leur inspire son prochain retour et de le maintenir jusqu'au lendemain du Mardi Gras.

DIEU SAUVE LE ROI!

WARWICK,
Comte Maréchal de l'Empire

Officiel. ESPY, 7me Secrétaire.
Palais du Carnaval Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1881 et la 1000me du règne de Sa Majesté.
26janv—1m—Mar Jeu Dim.

Aux visiteurs.

BUREAU DE RENSEIGNEMENT, No 13 rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 24 janvier 1881.

CONFORMÉMENT à la proclamation de Sa Majesté du 22 du courant le soussigné entre dès à présent en fonction comme Chef du Bureau de Renseignement des Visiteurs, et afin que tous ceux qui viendront ici pour assister aux fêtes brillantes du Carnaval puissent être agréablement logés, il appelle l'attention de tous ceux qui peuvent y être intéressés à ce qui suit:

1° Les hôtels et pensions qui peuvent disposer d'un certain nombre de chambres sont priés de bien vouloir faire connaître le nombre ainsi que leurs conditions. Les familles particulières dans toute la ville qui ont des chambres à louer et qui peuvent recevoir des visiteurs devront envoyer immédiatement leurs noms, leurs adresses, leurs conditions, le nombre de personnes qu'elles peuvent loger avec ou sans pension ainsi que le prix par jour pour chaque personne, &c.

2° Les personnes du dehors qui se proposent de venir à la Nouvelle-Orléans pendant les fêtes du Carnaval et qui désirent que ce Bureau leur procure des logements devront s'adresser immédiatement au dit Bureau en faisant connaître la date de leur arrivée, le nombre de personnes composant le groupe, le nombre des dames, des messieurs et des enfants et la durée de leur séjour à la Nouvelle-Orléans.

Il ne sera rien demandé pour les services rendus par le Bureau en vue du confort de nos visiteurs, de l'hospitalité de notre ville et de la gloire de Sa Majesté le roi.

W. I. HODGSON,
Chef du Bureau.

Les journaux en général rendront service au Bureau en faisant connaître sa mission au public.
26 janv—1m—mer ven dim

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.—A l'élection tenue le 6 janvier 1881, les officiers dont les noms suivent ont été élus pour l'année 1881.

Président O. M. REIGON
Vice Président P. DUFRÉCHOU
Trésorier J. M. BÉGUÉ
Secrétaire J. NEGUELOUA

Direction—Comité de Finance.
J. P. BOURDE. J. BARRERE.
J. M. DESHAUTREAUX.

Comité de Secours.
J. MAILHES. B. BARIBIE.
JULIEN DUTREY. J. DONNEYS.
P. DUCLOS. L. POUYDEBAT.

Maître des Cérémonies BAZILE DABAT.
Grand Maréchal B. TUJAGUE.
1er Assistant LÉON O. REDON.
PIERRE THEAUX.
Collecteur B. CAZERES.
Docteurs—Dr C. A. GAUDET, pour le haut de la ville.
Dr S. G. RENSHAW, pour le bas de la ville—
23janv—31

E. J. HART & CO.,
IMPORTATEURS,
73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.
En magasin et à livrer par Alphonse et Marie, Brion, &c. &c.

100 caisses Moutarde de Dessegauls, H Dufour.
500 .. Sardines à l'huile, 8/14 poisson choix.
200 .. Fruits assortis à l'eau-de-vie.
50 .. Champignons de Paris, bon choix.
500 .. Cerises à l'eau-de-vie, grand et petit format.
200 barriques Vins, P. Clermont & Co., J. Bi... Kuey, Dabadie.
500 caisses Vins fins—Ch. Brun, Margaux, &c.
50 .. Liqueurs T. Cosnerdt & Co—Chartreuse, Marasquino, Dantzick, &c. &c.
200 .. Sardines Lemarchand, sans arêtes, Maquereaux sans arêtes, Cèpes, Pâtés, Olives de Séville, Thon à l'huile, Truffes, Cornichons, &c., &c.
100 barils Olives 1er choix—44, 88, 110ch &c.
500 barils Vins de la Californie—S. Lachman & Co.
25nov—D.Me.V

JOHN R. LEGIER,
Notaire,
No 79 Passage de la Bourse,
Entre les rues Conti et Bienville,
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
1er août—6m DMerV

W. FRANTZ. H. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.,
Montres, bijouterie.
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle Orléans.
BIJOUTERIE
ET MONTURES DE
DIAMANTS.
DIAMANTS.
N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.
7sept—80 1se DMeV

RECLAMATIONS DE GUERRE.

LA Commission franco-américaine pour le règlement des réclamations de guerre commencera à siéger le 22 du courant. Toutes les réclamations devront lui être soumises dans les six mois qui suivront cette date.

Voici les réclamations sur lesquelles la commission aura à se prononcer:

Réclamations de CITOYENS FRANÇAIS dont les biens ont été saisis ou détruits pendant la guerre de sécession, du 13 avril 1861 au 20 août 1866.

Réclamations de CITOYENS AMÉRICAINS qui ont souffert des dommages matériels pendant la guerre entre la France et le Mexique, la guerre entre la France et l'Allemagne, en 1870-71, et pendant l'insurrection de la Commune.

Les soussignés ont des avantages sans pareils pour faire valoir les réclamations dont le règlement leur sera confié soit par les réclamants eux-mêmes ou leurs fondés de pouvoir. Ils fourniront de bonnes références.

S'adresser à
T. W. TALLMADGE & Co.
Avocats, Washington, D. C.
9 déc—au 27 fév. Dim. Mar. Ven.

CHAMPAGNE!

Vins de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co., à Mareuil-sur-Ay.
DRY VERZENAY Napoleon's Cab't.
Maximum, sec, cuvée spéciale.

A vendre par J. B. SOLARI, JOS. VIGNES, CLARK & MEADER, A. H. TOURNÉ, CHS. LACOUME, S. LOUSTAUNAU, LÉON LAMOTHE, LOUIS CHAPLAIN, VICTOR BÉRO,
Et par E. J. HART & CO.
77 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.
Célestins, Hauterive, Grande Grille.
EAU DE FRIEDRICHSHALL.
A vendre par les importateurs, les pharmaciens, &c.
E. J. HART & CO.,
Seuls agents à la Nlle-Orléans,
77, rue Tchoupitoulas.
8avril—1an.DMeV

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.
H. BILLARD,
Successeur de HEBERT & CIE.,

VIENT de déballer un très grand assortiment de livres, comprenant les collections complètes des auteurs modernes.

Editions illustrées à bon marché—de Dumas, Montépin, Capendu, Ponson du Terrail, Eugène Sue, de Lalandelle, Gondrecourt, Soulié, Duplessis, Dubois Gobey, etc., etc., etc.

HENRI GRÉVILLE—

La Maison Frappier	2 Vols	$2 00
Dosia	1	1 25
Nouvelles Russes	1	1 25
Lucie Rodey	1	1 25
Ariadne	1	1 25
Les Epreuves de Raïssa	1	1 25
Sonia	1	1 25
Marier sa fille	1	1 25
L'Héritage de Xénie	1	1 25
L'Amie	1	1 25
La Niania	1	1 25
Les Koumiassine	1	1 25
Vast Ricouard— La Vieille Garde	1	1 25

Théophile Gautier, Mlle de Maupin—Le Roman de la Momie—Spirite—Les Jeunes France ... $1 25 le vol.
Camille Flammarion Récit de l'Infini, les Mondes réels et les Mondes Imaginaires—La Pluralité des Mondes Habités ... $1 40 le vol.
La terre au ciel ... 2 50
Mme Augustus Craven,—Récit d'une Sœur 2 vols $3 00
Fleurange 2 ... $2 40
Emile Zola L'Assommoir, Nana, Les Soirées de Medan, le Roman Expérimental $1 25 le vol.
Le Rev. P. Didon, Indissolubilité et Divorce ... $1 25
Alph. Daudet, Fromont Jne et Risler aîné ... $1 25
H. de Balzac, Œuvre complètes éd. in-18 broché, chaque volume 50
A. Sebay, Hygiène et Physiologie du Mariage ... $1 25

Nouvelle Bibliothèque choisie, collection grand in 18 Dentu éditeur. Romans et nouvelles, des meilleurs auteurs contemporains à 40 cts le volume.
Papiers peints, assortis et bordures.
Papeterie. Articles pour l'école, livres classiques, ouvrages de Piété, Paroissiens, images, etc., etc., chapelets et médailles.
Registres, Papiers écolier, Encres, Plumes, etc.
Reliure. la maison se charge de toutes sortes de reliures aux prix les plus réduits.
Cabinet de Lecture 75 cts. par mois.
23 jan.—1m

Aux propriétaires fonciers et aux contribuables.
Listes de taxes.
Assessement d'Etat et de Ville de 1881

Le soussigné continue comme par le passé à donner toute son attention à tout ce qui concerne l'assessement, et se charge:

1° De préparer, d'écrire et de remplir les listes de taxe ou d'assessements, que les assesseurs d'Etat distribuent en ce moment aux contribuables. 2° De s'assurer du montant de l'assessement inscrit sur les listes, par le Board des assesseurs et de faire, aux intéressés, un retour rigoureusement exact. 3° De soumettre au Board des assesseurs toute demande ou pétition de réduction juste et équitable et d'en faire connaître le résultat obtenu. 4° De payer les taxes et licences d'Etat et de Ville. 5° Afin d'obvier à une perte de temps considérable des procurations spéciales, sont à la disposition des parties intéressées et n'attendent que leur signature. Ceux qui voudront bien me confier la conduite de leurs assessements, peuvent être assurés que leur mandat sera rempli avec le plus grand soin et dans le plus bref délai possible.

T. MAILLY-BLANCHARD,
9, rue Carondelet.
23janv—3t

GRAND DEPOT DE TAPIS ET DE TOILES-CIRÉES.
ELKIN & CO.,
100
RUE DU CANAL.

Toiles et ses anglaises et américaines, Linoleum anglais et américain, Nattes coco, Rotin et Napier. Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Berlin. Cretonnes françaises, anglaises, Reps crue et Jutes Terry. Rideaux de dentelle Nottingham des derniers genres. Stores de fenêtres.

Tapis Nouveaux dessins avec Bordures.

Axminster, Moquette et velours, Corps, Bruxelles, et tapisseries de 3 plis Ingrain et 2 plis.

Corniches et Corniches à tringles, derniers genres de franges à boules.

Dessous de tables anglais et américains de toutes les grandeurs.

Assortiment complet de Nattes de Canton blanches, en couleur et de fantaisie.

Articles de tous genres pour tapissiers.
21sept—6m

GRUNEWALD,
SALLE GRUNEWALD
RUE BARONNE 18
—ET—
RUE DU CANAL 127,
(Bâtisse Touro)
Dépôt général et agence exclusive des fameux Pianos, connus du monde entier, les
PIANOS
De Pleyel, Wolff & Co., de Paris.

Les plus durables instruments sous ce climat, les plus favoris et les plus populaires à cause de leurs qualités musicales.

MM. Pleyel, Wolff & Co. fabriquent maintenant des Pianos sur des modèles entièrement nouveaux et avec les derniers perfectionnements que la science et l'habileté ont pu inventer.

Les conditions et les prix restent aussi libéraux et raisonnables qu'auparavant.

Les derniers envois par le steamer Braunschweig sont en déballage et prêts pour l'inspection des visiteurs.

Nous représentons aussi les grands facteurs de Pianos STEINWAY, WEBER, KNABE, FISHER et nous offrons leurs instruments en grande variété pour la vente de job et le commerce de détail. Votre visite est respectueusement sollicitée.

L. GRUNEWALD,
SALLE GRUNEWALD,
Rue Baronne 18, et rue du Canal 127.

M. F. W. Schmidt, qui répare les pianos, a son bureau dans mon magasin rue du Canal 127.
11janv—

MAGASIN D'ART
—DE—
LILIENTHAL
121 - RUE DU CANAL - 121
(Bâtisse Touro.)
PAR UN ÉLÉVATEUR

On monte au salon d'opérations photographiques et aux départements des Cadres et des Moulures.

Je ferai les Photographies les meilleures et des dernières manières et j'exécuterai les travaux d'art à des conditions Plus raisonnables que jamais, eu égard aux grandes améliorations qui ont été faites dans mon établissement et au plus haut degré de perfection atteint et que les établissements ordinaires n'ont pas obtenu. Aussi, mon département de Cadres, Moulures et Portraits d'Art, sous la direction de M. F. WAGNER, offrira au public des avantages qui mériteront d'être pris en considération. Des articles de tous genres du domaine de mon commerce sont en magasin, et en quantités telles que les marchands trouveront de leur intérêt à venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

THEO. LILIENTHAL,
Propriétaire.

ENCORE UNE TUILE
POUR LA
CONCURRENCE!

La grande exterminatrice des PRIX ÉLEVÉS lance une fois de plus au public un de ses cris de guerre qui font accourir la foule anxieuse de satisfaire ses goûts avec une somme minime.

PREMIÈRE BOUSCULADE!!

Bottes claquées, pour demoiselles, 75c la paire.
Bottes claquées, pour dames, $1 la paire.
Bottes en peau, pour fillettes, 75c la paire
Brodequins en peau, pour fillettes, 75c la paire.
Pantoufles en drap, à dessins, pour dames, 50c la paire.
Bottes lacées, pour bébés, 25c la paire.
Solides bottines pour messieurs, $1.50 la paire.
Bons brodequins, en peau, pour enfants, 75c la paire.
Belles bottes à talons, pour enfants, 75c la paire.
Bottes à boutons, claquées, $1 la paire.

Et plus de 200 caisses de souliers d'autres genres offerts dans les mêmes proportions que la liste ci-dessus.

PRESSEZ-VOUS!!
VIVEMENT!!

Toujours en vente:
LE BLACK CROOK!
LA BOTTE FAUCHE!

Pantoufles pour bals. Souliers vernis pour messieurs,

Et tous les derniers genres de chaussures pour dames, demoiselles et enfants.

10,000 catalogues à la disposition du public. On en expédie, sur demande, dans toutes les parties du pays.

Articles pour la campagne pour hommes, demoiselles, dames et enfants.

L'Etoile Rouge!
Coin Canal et Baronne.
NLLE-ORLEANS, LNE.
ARTHUR DURIEU,
PROPRIETAIRE.

MODES ET ROBES.
Modes d'Automne et d'Hiver
—CHEZ—
Mme E. FOERSTER,
Etablissement de Modes et de Couture
15........RUE BARONNE........15
En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fraîches modes en

Chapeaux et Bonnets Parisiens
à soie, peluche, castor, cygne et feutre, pour dames et demoiselles.
Toques et Capottes
pour fillettes et enfants.
Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.

Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est
LA CONFECTION DES ROBES,
selon les derniers et les plus élégants modèles de Paris.
ROBES ET COSTUMES POUR LA SCÈNE faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.
15........RUE BARONNE........15
7nov—6m

Rideaux de dentelle de Bruxelles,
MOUSTIQUAIRES, ETC.,
Nous signalons à l'attention particulière des acheteurs notre nouvel assortiment de
Rideaux de dentelle de Bruxelles,
Rideaux Français brodés de dentelle
RIDEAUX de Dentelle Nottingham.
Moustiquaires brodées de dentelle
Et une variété choisie de
ARTICLES DE MENAGE
Qui viennent d'être reçus.
D. H. HOLMES,
15 Bourbon | 155 Canal | 14 Dauphine
19 jan—

On demande
UNE NOURRICE sans enfants, blanche ou de couleur, ayant un lait de deux à trois mois. S'adresser au bureau du Dr BORDE No 217 rue du Canal, de 2 à 4 heures. 22 janv—6t

On désire,
POUR salle à manger, une grande table à extension en acajou, vieux genre, avec joli pied ciselé. Un bon prix sera donné pour une répondant à la description. S'adresser à E. L. R., boîte de poste 629. 19 jan...1 sem

On demande
DES JEUNES FILLES pour leur apprendre à faire des cigares à la machine. Travail léger, propre facile à apprendre, continu et bien rétribué. S'adresser au No 61 Customhouse street, 2me étage.
16 janv— F. HASHNEL.

Demande
PAR une jeune fille, de deux petites chambres non garnies. Elles seraient préférées dans un cottage et doivent avoir le gaz. S'adresser, indiquant par endroit et les conditions pour leur location, par la boîte de Poste No 1170.
N. B.—Il ne sera consacré aucune attention aux réponses faites à cette annonce, et dans lesquelles la situation des chambres et le prix de leur location ne seront pas mentionnés. 16 ja...

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,
POUR LE 25 JANV—CLASSE No 30.
Tirage de 4 heures P. M.

1	12	68	49	42	8	70	42	45	22	46	77	31

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et ... dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons nos signatures
Ce 25 janv 1881—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS ...
Commissaires.
Les piano de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

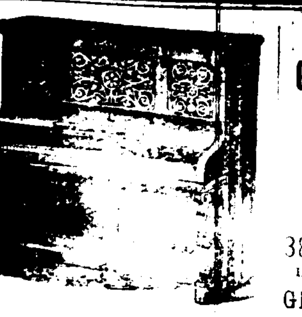

CHEZ
WERLEIN
135 - - RUE DU CANAL - - 135
SE TROUVENT LES
Meilleurs Cadeaux pour les Fêtes.
LES
PIANOS CHICKERING
LES
PIANOS MATHUSHEK

Ces PIANOS durables, d'un son pur et large, se vendent plus que les autres sur ce marché, et sont les meilleurs qui se puissent avoir. Orgues de salon, les plus récents Morceaux de Musique, Livres notes, Folios, Boîtiers, Couvertures de Piano, Tabourets, Pupitres et Instruments à Musique de tout genre y compris Boîtes à musique, Accordéons, Harmonicas de bouche, vendus à très bas prix. Vieux Pianos acceptés en paiement en partie de Pianos neufs. Un examen de mon stock compensera ceux qui sont intéressés à faire quelque achat.

P. WERLEIN,
135 rue du Canal.
24 déc—

Avis aux consommateurs de gaz.
RÉDUCTION DE PRIX.
Bureau de la compagnie du gaz de la Nlle-Orléans.
14 janvier 1881.
A PARTIR du 31 mars prochain, le prix net du gaz sera réduit à deux piastres par 1000 pieds cubes, pour prompt payement.
Par ordre du Bureau de Directeurs.
JAMES JACKSON, Président.
15 janv—3moPP

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,
A transféré ses bureaux au No 3 1/2 ... de Carondelet (rez-de-chaussée).
5 oct—

DEPOT DE GLACES FRANÇAISES
—ET—
Magasin d'Art.
L. UTER,
38.......RUE ROYALE.......38
Le plus vaste et le plus riche assortiment de
GLACES FRANÇAISES POUR CHEMINÉES
—ET DE—
TRUMEAUX
qu'il y ait au Sud, de tous les genres, de toutes les grandeurs et de tous les prix; aussi, la collection la plus complète et recherchée de
GRAVURES
—ET DE—
PHOTOGRAVURES,
dans cadres des genres les plus élégants et les plus artistiques.
Un immense assortiment de STORES POUR FENÊTRES CORNICHES, LOUPES DE RIDEAUX, CHROMOS, PORTRAITS et CADRES DE PORTRAITS de toutes descriptions, aussi MATÉRIAUX POUR ARTISTES, MOULURES DE PORTRAITS ET DE CHAMBRES CORDES A PORTRAITS et GLANDS.
Les ordres de la campagne, en gros et en détail, exécutés promptement.
13déc—

A. Brousseau's Son,
17 RUE DE CHARTRES.
TAPIS
DES DERNIERS GENRES ET MODÈLES.
Le plus grand stock du Sud.
ARTICLES DE TAPISSERIE.
Les prix conviendront à tous.
9 janv—

Importation Directe!
LES HÉRITIERS DE
J. LEVOIS
133 RUE DU CANAL,
Offrent à partir de MERCREDI, 5 du courant, des occasions spéciales de bons marchés en
MANTEAUX DE DRAP ET DOLMANS,
dont ils ont réduit actuellement les prix aux prix d'importation.
—AUSSI—
le reste de leur stock en
Fourrures Cares, Manchons, etc.
—ET—
Jupons de Feutre de Fantaisie.
5 janv—

POUR LES FETES!
SCHMIDT & ZIEGLER,
49,51,53 ET 55 RUE PETERS, PRÈS POYDRAS
Agents des Liqueurs Fines de la célèbre Maison
MARIE BRIZARD & ROGER, DE BORDEAUX.

Liqueurs de cette marque en caissons de 2 et 4 bouteilles et demi-bouteilles, en caisses de 12 bouteilles et carafes, en paniers de 2 pomponelles, Eau de vie de Dantzick, etc., etc.

Vins fins de la maison bien connue des Messieurs SEIGNOURET FRÈRES, de Bordeaux, en barriques, demi-barriques, en caisses de grandes et demi-bouteilles des marques suivantes: Château Dillon, Blanquefort, Côtes de Fronsac, Côte de Bourg, Montferrand, Pompignac, Flagrac, St-Estèphe, Château Terrefort, Margaux Léoville, Château Talbot, Haut Brion, Château Larose, Pontet-Canet et St-Julien.

COGNAC. Otard Dupuy & Co., Seignouret Frères, Bisquit Dubouché & Cie, J. V. Dumon & Co., Sazerac, etc., en caisses de grandes et demi-bouteil. et huitièmes de pipes.

VINS de Bourgogne Clos de Vougeot, Volnay, Pommard, Chablis, Nuits St George, Moulin à vent, Beaujolais et Château la Chaise.—CHAMPAGNE G. H. Mumm & Cie, sec et double sec, L. Roederer, Krug & Co, Bollinger et Tisane de Champagne de Fréminet & Fils en grandes et demi-bouteilles.—DIVERS Vins de Muscat, Malaga, Porto, Sherry, Catawba doux, Angélica, Bière de Bass et Allsopps de E. J. Burke, Porter, Gin de Hollande, Irish & Highland Whiskey, Bénédictine, Kirsch et Absinthe de E. Pernod, Vermouth Noilly Prat & Co, Martini Sola & Co, Burnett Vieux Tom Gin.—CONSERVES: Fruits au Jus et à l'Eau-de-vie, tels que Prunes, Abricots, Pêches et Poires, Pâté Truffés, Prunes en jarres de 1 et 2 livres, Thon à l'huile, Olives, Câpres, Petits Pois, Champignons, Sardines à l'huile et aux Tomates, Cerises à l'eau-de-vie, etc., etc., etc. Le plus grand assortiment sur le marché.

A VENDRE PAR SCHMIDT & ZIEGLER.
25 déc—1m DMeV

M. A. NADAL
42 - - - - - - - RUE DECATUR - - - - - - - 42
LIQUEURS FINES DE LA MAISON
E. CUSENIER FILS AINÉ & CO., DE PARIS,
EN PANIERS.

Fantaisie et cabarets de 3 et 4 bouteilles composés des liqueurs suivantes: Cacao, Crème de Moka, Peppermint, Cacao Chouva, Crème de Vanille, Kummel, Curaçao Sec, Liqueur Jaune, Prunelle, Curaçao Doux, Anisette, Marasquin, Crème de Noyaux, Crème de Cassis.— Aussi: Absinthe, Vermouth, Kirsch, Amer Cusenier, Jus de Fraises, Jus de Framboises, Jus de Groseilles.

A VENDRE PAR
M. A. NADAL.
Seul Agent de la dite Maison.
EN DEBARQUEMENT

Du ... Fruits Glacés et mi-sucrés de Clermont-Ferrand, tels que: Fruits assortis, Abricots avec et sans noyaux, Prunes, Mirabelles, Cerises.—En magasin: Vins fins de la maison Pierre Chabanneau & Co., Caves du Grand Hôtel de Paris, Ludon-Médoc, Château Pomys, St-Julien-Charles, Mouton d'Armailhac, Château Léoville, Château Kirwan, Graves, Latour Blanche, Vins de Bourgogne de la maison Paul Guillemot de Dijon, garantis d'origine, Chablis, Clos, Fleurie, Beaune, Volnay, Pommard, Clos Vougeot, Chambertin, Vins Rouges et Vins Blancs en barriques et demi-barriques. Vins en caisses de diverses marques, Champagne DELMONICO de la maison BURCHARD DELBECK & CO, Cognacs, Absinthe et Kirsch PERNOD, Vermouth NOILLY PRAT, Muscat de Frontignan VÉRITABLE, Huile d'Olive en caisses et en estagnons de la maison A. PUGET de MARSEILLE, dito dito de la maison FEYRET & PINSAN de BORDEAUX, dito dito de la maison DUSSAC & BAUDOUAN de BORDEAUX, Petits Pois, Champignons, truffes, Pickles, Câpres. Olives en ... Pâtés Truffés, Mortadelle, Thon à l'huile, ... Anchois, Fruits au Jus ... NELSON DUPOY et ... d'Oranger en ... de la maison ...

A VENDRE PAR M. A. NADAL.